

SECTION 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1 Identification du produit :

Nom du produit	Pack de batterie contenant des batteries scellées contenant du plomb
Synonymes	Pack de batterie/accumulateurs avec une valve de régulation à l'acide de plomb, inversables
Description	Boîtier mis en forme dans du plastique et métal contenant une ou plusieurs batteries connectées entre elles par des câbles
Numéro de modèle	APC-RBCXXX(L)(-AAA) ou SYBTXXX(-AAA) (où XXX de 001 à 999 et APC, L, -AAA sont optionnel et AAA est un code clients/pays de 2 ou 3 lettres) ou YYYY(XXX)BP (où YYYY est SU, SUA, SCR, SRT, UX, UXA ou SURT et XXX est 24, 48 or 192)
Pays d'application	FRANCE

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes	Stockage Electrique
utilisations déconseillées	Transport

1.3 Renseignements sur le fournisseur

Fournisseur :	Schneider Electric IT USA (anciennement « APC by Schneider Electric, APC Sales and Service Corp.»)
Adresse :	132 Fairgrounds Road West Kingston, RI 02892
Téléphone :	800-788-2208 ou 401-789-5735
E-mail :	http://nam-en.apc.com/app/ask
Site web :	www.APC.com
Télécopie :	(+61) 1300 369 288

1.4 Numéros d'urgence

Numéro d'urgence :	112 Numéro Européen d'urgence (en Europe uniquement)
Centres anti poison :	+33 (0)1 45 42 59 59 (en France uniquement) www.centres-antipoison.net
Fournisseur :	800-788-2208

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon CLP No 1272/2008 :

Toxicité aigüe catégorie 4 : **Acute Tox. 4**

Irritation de la peau catégorie 1A : **Skin Corr. 1A**

Reprotoxique catégorie 1A : **Repr. 1A**

Toxicité pour certains organes cibles exposition répétée catégorie 2 : **STOT RE 2**

Dangerosité aigue pour l'environnement aquatique catégorie 1 : **Aquatic Acute 1**

Dangerosité chronique pour l'environnement aquatique catégorie 1 : **Aquatic Chronic 1**

2.2 Eléments d'étiquetage

Mention d'avertissement : **DANGER**

Mention de danger :

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H360DF	Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes, s'ils sont connus à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseil de prudence :

P201	Se procurer les instructions avant utilisation
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
P264	Se laver soigneusement après manipulation
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P281	Utiliser l'équipement de protection individuel requis
P273	Éviter le rejet dans l'environnement
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P321	Traitement spécifique (voir les premiers secours)
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P301 + P312	EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
P330	Rincer la bouche
P331	NE PAS faire vomir
P314	Consulter un médecin en cas de malaise
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin
P391	Recueillir les produits répandus
P405	Garder sous clef
P501	Éliminer le contenu/récipient en accord avec les réglementations locale, régionales, et / ou internationales

Pictogrammes :

SGH05		SGH08	
SGH07		SGH09	

2.3 Autres Danger

Le produit est classé comme dangereux selon la réglementation (EC) No. 1272/2008 (CLP)

SECTION 3 : Composition / Informations sur les composants

3.1 Mélange

La composition suivante est valable uniquement pour les batteries à alimentation sans coupure.

Nom	Numéro CAS	Numéro EC	Composition (%)	Classification
Plomb	7439-92-1	231-100-4	55,9 – 63,4 %	Acute Tox. 4, H332; Acute Tox. 4, H302; Repr. 1A, H360DF; STOT RE 2, H373; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410
Acide sulfurique	7664-93-9	231-639-5	15,8 – 20,5 %	Skin Corr. 1A; H314
Polypropylène	9003-07-0	--	4,8 – 12,3 %	Non classé
Dioxyde de silicium	60676-86-0	--	3,7 – 5,6 %	Non classé
Polychlorure de vinyle	9002-86-2	--	2,6 %	Non classé
Cuivre	7440-50-8	231-159-6	2,6 %	Repr. 2, H361; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3 : Resp. Irrit., H335
Acier	--	--	0,4 %	Non classé
Etain	7440-31-5	231-141-8	0,3 %	STOT SE 3 : Resp. Irrit., H335; STOT RE 2 (Poumons, Inhalation), H373; STOT RE 1 (Système nerveux central, foie, rein), H372
Polycarbonate	27440-31-5	--	0,1 %	Non classé

SECTION 4 : Premier secours

4.1 Description des premiers secours

Ingestion du produit	Le contact avec une cellule ouverte peut causer des brûlures. Laver la bouche à l'eau. Déplacer la victime à l'air libre et la mettre dans une position confortable facilitant la respiration. Si le matériel a été avalé et que la personne est consciente ne pas la faire vomir, sauf si préconisé par le personnel médical. Consulter un médecin si les symptômes apparaissent.
Contact avec les yeux	Le contact avec une cellule ouverte peut causer des brûlures. Rincer immédiatement à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières inférieures/supérieures Vérifier la présence de lentilles de contact et les enlever. Appeler une assistance médicale en cas d'irritation.
Contact avec la peau	Le contact entre la peau et une cellule ouverte peut provoquer des brûlures. Laver la peau contaminée avec de l'eau. Appeler une assistance médicale en cas de symptômes.
Produit respiré	En cas d'inhalation d'une cellule ouverte déplacer la source de contamination ou déplacer la victime à l'air libre. Appeler une assistance médicale en cas de symptômes.
Protection des secouristes	Aucune action ne doit être faite impliquant un risque pour le personnel ou sans un entraînement adapté.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun effet significatif connu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Contactez un spécialiste antipoison si de grandes quantités sont ingérées ou inhalées. Pas de traitement spécifique.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Utiliser un produit chimique sec ou du dioxyde de carbone, comme pour un feu d'origine électrique. L'eau ne devrait pas être utilisée sans une distance de sécurité, en raison de la réaction exothermique qui en résultera.

5.2 Dangers particuliers résultants de la substance ou du mélange

Inflammabilité	De l'hydrogène et de l'oxygène sont produits dans les conditions normales d'utilisation et de charge et sont évacués de l'espace environnant. Si la ventilation est bloquée ces gaz peuvent former une atmosphère explosive à proximité des batteries. Évitez les flammes, les étincelles et autres sources d'inflammation dans les zones où les batteries sont utilisées ou stockées.
Risques dus aux produits de combustion	Brouillards/vapeur acides et des fumées toxiques de plastique brûlé.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive. Des vêtements de protection pour les pompiers ne fournissent qu'une protection limitée. Combattre l'incendie avec une distance de sécurité.

Les pompiers doivent porter un équipement de protection suivant la norme Européenne EN469.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune action ne doit être faite par un employé sans un entraînement approprié. Ne pas laisser entrer les personnes non obligatoires ou sans protection. Ne pas marcher dans le produit déversé. Porter des équipements de protection individuelle adéquats comme indiqué en section 8.

Procédures d'urgence

Dans le cas où l'électrolyte est libéré à partir de plusieurs systèmes de batteries, isoler le déversement ou la fuite d'au moins 50 m (150 pieds) dans toutes les directions. Ne pas mettre de l'eau à l'intérieur des conteneurs.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher les produits contaminés de rentrer en contact avec le sol, les égouts et les cours d'eau. Informer les autorités si le produit a créé une quelconque pollution.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Déplacer les conteneurs de la zone de déversement

Empêcher l'entrée dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les zones confinées. Aspirer ou balayer la matière et la placer dans un conteneur prévu pour ces déchets. Faire éliminer par un entrepreneur habilité.

6.4 Référence à d'autres sections

Section 1 pour les contacts d'urgence

Section 8 pour les équipements de protection individuelle.

Section 13 pour l'élimination.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. A utiliser avec précaution lorsque mélangé avec de l'eau. NE PAS rajouter de l'eau dans des liquides corrosifs, TOUJOURS ajouter des liquides corrosifs à l'eau tout en remuant pour éviter la création de vapeurs chaudes et fumées. Porter les équipements de protection individuelle, éviter le contact direct. Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Ne pas respirer les brouillards, vapeur, éclaboussures.

Évitez des connexions conductrices directes entre les bornes positives et négatives pour éviter les courts circuits.

Bien se laver au savon après manipulation et avant de manger, boire ou fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage	Mettre les batteries verticalement et loin de toute source d'allumage. Empiler des batteries de façon à empêcher tout contact accidentel entre les bornes, et/ou autres dommages des bornes ou des conteneurs. Aussi souvent que possible, stocker sur une palette d'expédition ou une étagère. Ne pas empiler sur des palettes ou des étagères sur d'autres batteries. Conservez dans un endroit frais et bien ventilé. Éviter le stockage dans des zones exposées à la chaleur ou de la lumière solaire directe.
-----------------	--

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière

Voir section 1.2

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (Valable pour la France) :

Nom	Numéro CAS	Numéro EC	Composition (%)	VLE /STEL (mg/m3)	VME /TWA (mg/m3)
Acide sulfurique	7664-93-9	231-639-5	15,8 – 20,5 %	3	0.05
Cuivre	7440-50-8	231-159-6	2,6 %		0.2
Plomb	7439-92-1	231-100-4	55,9 – 63,4 %		0.1

VLE/STEL (limite d'exposition à court terme) : la concentration atmosphérique moyenne sur une période de 15 minutes qui ne devrait pas être dépassée.

VME/TWA (Valeur moyenne d'exposition) : la valeur moyenne pondérée sur une journée de 8 heures par jours.

8.2 Contrôles de l'exposition :

Une bonne ventilation générale devrait être utilisée. Les taux de ventilation doivent être adaptés aux conditions. Si possible, utiliser des enceintes fermées, une ventilation locale ou autre afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées.

Equiperment de Protection Individuel Contrôles techniques :

Protection respiratoire	Suivre les règles sur les régulations respiratoires de l'OSHA : 29 CFR 1910.134 ou la norme Européenne EN 149. Utiliser un respirateur NIOSH/MSHA ou approuvé par la norme EN 149 si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes apparaissent. (NIOSH = National Institute of Occupational Safety and Health)
Protection des yeux	Porter une protection des yeux/visage. Lunettes anti projection chimique ou écran faciale avec lunette de sécurité
Protection de la peau	Vêtements résistants aux acides avec des bottes en caoutchouc / néoprène prévue pour un nettoyage en cas de déversement. Des gants résistants aux produits chimiques (caoutchouc, néoprène, vinyle, PVC)
Environnement	Les contrôles doivent être conçus pour éviter le rejet dans l'environnement, y compris procédures pour éviter les déversements, les rejets atmosphériques et de dans les cours d'eau. Suivre les meilleures pratiques pour la gestion et l'élimination des déchets

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Solide
Odeur	Pas d'information disponible
La pression de vapeur	Pas d'information disponible
Point d'ébullition (°C)	Pas d'information disponible
Point de fusion / Congélation	Pas d'information disponible
Solubilité dans l'eau	Pas d'information disponible
pH	Pas d'information disponible
Propriétés oxydante	Non oxydant

Matériaux inflammables :

Inflammabilité (solide, gazeux)	Non inflammable
--	-----------------

9.2 Autres informations

Pas d'information disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réaction connue dans les conditions normales d'utilisation

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation, et sous des températures et pressions normales

10.3 Possibilité de réaction dangereuse

Pas d'information disponible

10.4 Conditions à éviter

A utiliser seulement dans les conditions approuvées. Éviter la surcharge. Éviter les étincelles et autre source d'inflammation. Ne pas ouvrir, casser ou faire fondre le boîtier.

10.5 Matières incompatibles

Fort agents oxydants ou réducteurs.

10.6 Produits de décomposition dangereux

S'il est chauffé à des températures très élevées ou en cas d'incendie, le produit peut émettre des vapeurs toxiques dont du monoxyde et du dioxyde de carbone. Peut libérer des mélanges de gaz hydrogène / oxygène, des composés ou des oxydes de plomb.

L'acide sulfurique peut dégager du dioxyde ou trioxyde de soufre.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Nom	N° CAS	Toxicité
Acide sulfurique (15,8 – 20,5 %)	7664-93-9	Toxicité aigüe (Ingestion) : Rat LD50 = 2140 mg/kg Toxicité aigüe (Inhalation) : Rat LC50 = 510 mg/m ³ 2 Heures Irritation (oculaire) : Lapin = 250 µg, irritation sévère Toxicité à doses multiples : (inhalation) Rat TCLO = 1,8 mg/m ³ 24 heures 65 jours continus ; Nerf périphérique et Sensation : Enregistrement à partir du nerf moteur périphérique; Rein, uretère et vessie : Changements dans les deux tubes et glomérules
Polychlorure de vinyle (2,6 %)	9002-86-2	Tumorigène / Cancérogène : Ingestion Rat TDLo = 210 g/kg 30 semaines continues Tumorigène : Agent équivoque tumorigénique les critères du RTECS; Poumons, Thorax ou Respiration : Tumeurs; peau et phanères : Autres : Tumeurs
Cuivre (2,6%)	7440-50-8	Reproduction (ingestion) : TDLo Rat 152 mg/kg (22semaine) Effets sur la reproduction : Effets sur l'embryon ou Fœtus : Foetotoxicité (sauf la mort ex, fœtus rachitique); Effets sur la reproduction : développement spécifique Anomalies : système nerveux central

GHS Propriétés	Classification
Toxicité aigüe	Toxicité aigüe - Oral 4 – Toxicité estimée du mélange = 703,47 mg/kg
Irritation de la peau	Irritation de la peau 1A
STOT-RE	Toxicité pour certains organes cibles exposition répétée catégorie 2
Reprotoxique	Reprotoxique 1A

Organes cible : Système Nerveux, sang, foie, rein

Voies d'exposition : Inhalation peau, yeux, ingestion

Effets sur la santé : Aiguë (à court terme) :

Inhalation	<p>Plomb – Dans l'industrie, l'inhalation est beaucoup plus fréquente que l'ingestion. Les effets systémiques sont la perte d'appétit, l'anémie, malaise, insomnie, maux de tête, irritabilité, douleurs musculaires et articulaires, tremblements, paralysie sans anesthésie, hallucinations et perceptions déformées, faiblesse musculaire, gastrite et modifications hépatiques. Les principaux organes affectés sont le système nerveux, le système sanguin et les reins. Des résultats expérimentaux suggèrent que les niveaux de plomb dans le sang en inférieur à 10 ug/dL peuvent abaisser les scores de QI des enfants.</p> <p>Des faibles niveaux de plomb impact la neurotransmission, la fonction du système immunitaire et peuvent augmenter la pression artérielle systolique. Des dommages réversibles aux reins peuvent se produire à partir de d'une exposition aiguë. Acide sulfurique – poison expérimental par inhalation.</p>
Peau	<p>Acide sulfurique - Extrêmement irritant, corrosif et toxique pour les tissus, ce qui entraîne une destruction rapide du tissu provoquant de graves brûlures. Si une large partie de la peau est touchée, l'exposition est accompagnée d'un choc, un collapsus et des symptômes similaires à ceux observés dans les graves brûlures. Un contact répété avec des solutions diluées peuvent causer une dermatite.</p>
Yeux	<p>Peut engendrer des lésions oculaires graves.</p>
Ingestion	<p>Plomb : Poison par ingestion de fortes doses et une exposition prolongée conduisent aux mêmes effets que l'exposition par inhalation. La adultes absorbent 5 - 15 % du plomb ingéré et en retiennent 5%. Les enfant absorbent 50% et en retiennent 30%</p> <p>Acide sulfurique – Peu toxique par ingestion</p>

Effets sur la santé : Chronique (à long terme) :

Plomb par inhalation - Une exposition chronique peut conduire à une sclérose irréversible vasculaire, l'atrophie des cellules tubulaires, une fibrose interstitielle et la sclérose glomérulaire. Une très lourde intoxication peut parfois être détectée par la formation d'une ligne foncée au niveau des gencives.

Acide sulfurique par inhalation – Une exposition répétée ou prolongée à des brouillards d'acide sulfurique peut provoquer une inflammation des voies respiratoires supérieures, menant à la bronchite chronique. L'exposition importante peut causer une pneumonie chimique. L'érosion de l'émail des dents en raison de l'exposition de la fumée de l'acide forte a été observée dans l'industrie. Les travailleurs exposés à de faibles concentrations de vapeurs perdent progressivement leur sensibilité à son action irritante. Les expositions professionnelles à d'importantes vapeurs acides contenant de l'acide sulfurique ont été associées à plusieurs cancers des voies respiratoires. Cependant, il n'y a pas de données animales soutenant la cancérogénicité de l'acide sulfurique. L'acide sulfurique a été jugée non mutagène, et dans deux études sur les travailleurs employés dans la fabrication de batteries plomb / acide, aucune association entre l'exposition au brouillard d'acide sulfurique et de cancers des voies respiratoires n'a été observée

Effets cancérigène :

Une exposition prolongée et répétée peut causer des cancers

Effets reprotoxiques :

Plomb – L'importante toxicité peut provoquer la stérilité, l'avortement, la mortalité néonatale et morbidité. Tératogène expérimental. Effets expérimentaux sur la reproduction. Les lésions pathologiques ont été trouvées sur les gonades mâles.

Acide sulfurique - tératogène expérimental

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Très toxique pour la vie aquatique. Très toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'information disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les évaluations PBT et vPvB n'ont pas été faites pour ces produits.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'information disponible

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Le recyclage des packs de batterie est encouragé. NE PAS rejeter dans les égouts, sur le sol ou dans un plan d'eau. Entreposer les matières pour l'élimination tel qu'indiqué dans la section 7.

Les déchets doivent être éliminés conformément aux directives pertinentes de la réglementation Européenne (CE), les réglementations nationales, régionales et locales de contrôle de l'environnement. Pour l'élimination au sein de la communauté européenne, le code approprié selon le catalogue européen des déchets (EWC) devrait être utilisé. La production de déchet doit être minimisée ou évitée aussi souvent que possible.

L'élimination du produit doit être conforme aux exigences de la protection de l'environnement et de la législation en vigueur.

SECTION 14 : Information sur le transport

Les batteries inversables contenues dans ces packs sont :

- Certifiées par leurs fabricants comme résistantes aux épreuves de vibration et pression différentielles de l'IATA / OACI ainsi qu'à une température de 55 degrés Celsius. L'électrolyte ne coulera pas en cas de rupture ou fissure et il n'y a pas de fuite de liquide possible. Schneider Electric autorise uniquement l'utilisation de batteries qui répondent à ces critères. Attestations et rapport de test disponibles sur demande.
- Emballés conformément aux prescriptions de l'ADR / RID Disposition spéciale 598, IMDG disposition spéciale 238 et IATA-DGR disposition spéciale A67, lorsque expédiées à l'intérieur d'un onduleur ou emballées conformément aux prescriptions de l'ADR / RID Disposition spéciale 598, IMDG disposition spéciale 238 et IATA-DGR A67 spéciale de provision lorsque expédiées dans un onduleur ou expédiées dans leur emballage d'origine. Quand expédiées à l'intérieur de l'onduleur ou dans leur pack de batterie d'origine, elles sont:
 - o Fixées de manière à ne pas pouvoir glisser ou être endommagées
 - o Si le poids excède 2,5 kg, elles sont munies de dispositifs de transport, sauf si elles sont convenablement empilés, par exemple, sur des palettes;
 - o Sans trace dangereuse à l'extérieur d'alcalis ou d'acides; et protégées contre les courts-circuits.
 - o L'emballage extérieur peut être marqué «INVERSABLES» ou «BATTERIE INVERSABLES ». Lorsqu'elles ne sont pas marquées, l'emballage extérieur doit être marqué avec l'une de ces deux phrases.
 - o L'expédition par voie aérienne nécessite sur la feuille de route la mention suivante dans la case « Nature et quantité des marchandises » : «pas de restriction selon la disposition spéciale A67 »

Merci de noter que si la batterie ou l'onduleur contenant le pack de batterie ne sont pas livrés dans l'emballage d'origine ou ne remplissent plus l'une des conditions mentionnées ci-dessus, alors l'expédition doit se faire comme suit :

	14.1 Numéro UN	14.2 Nom d'expédition des Nations unies	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 Groupe d'emballage	14.5 Dangers pour l'environnement
DOT	UN2800	Accumulateurs électriques inversables remplis d'électrolyte liquide.	Classe 8	Groupe II	-
TDG	UN2800	Accumulateurs électriques inversables remplis d'électrolyte liquide.	Classe 8	Groupe II	-
IMO/IMDG	UN2800	Accumulateurs électriques inversables remplis d'électrolyte liquide.	Classe 8	Groupe II	-
IATA/ICAO	UN2800	Accumulateurs électriques inversables remplis d'électrolyte liquide.	Classe 8	Groupe II	-

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Nom	1-Propene, homopoly mère	Amorphous fused silica	Calcium	Cuivre	Plomb	Polycarbonate	Polychlorure de vinyle	Acide Sulfurique	Etain
N° CAS	9003-07-0	60676-86-0	7440-70-2	7440-50-8	7439-92-1	25037-45-0	9002-86-2	7664-93-9	7440-31-5
EINECS	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui
ELNICS	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16 : Autres informations

Phrases pertinentes : Code et texte complet

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H360DF	Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (système nerveux central, foie, reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Clause de non responsabilité : Les informations ci-dessus, bien que correctes, ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Nous ne faisons aucune garantie de qualité marchande ou toute autre garantie expresse ou implicite, quant à ces informations, et nous déclinons toute responsabilité résultant de son utilisation. Les utilisateurs doivent faire leur propre enquête pour déterminer la pertinence de l'information pour ses fins particulières. En aucun cas nous ne serons responsables pour toute réclamation, perte ou dommage de tout tiers ou pour les profits passés, des dommages spéciaux, indirects, consécutifs ou exemplaires découlant de l'utilisation de l'information ci-dessus.

Bien que certains risques soient décrits ici, nous ne pouvons pas garantir que ce soit les seuls risques qui existent.